



BASSE-NORMANDIE

Caen, le mercredi 27 avril 2016

**Secrétariat Général**

Objet : mise en place de stages concernant la réforme des collèges en SEGPA

Monsieur le Recteur,

Les SEGPA sont pleinement concernées par la réforme du collège qui se mettra en place à la rentrée prochaine.

D'une part la circulaire d'octobre 2015 sur les SEGPA amène un changement profond de fonctionnement, en particulier avec les efforts qui doivent être faits pour favoriser l'inclusion dans les classes du collège.

D'autre part, les programmes du collège changent, et ces programmes s'imposent aussi aux élèves de SEGPA ; les collègues professeurs des écoles spécialisés doivent donc se les approprier en totalité, pour toutes les disciplines.

Enfin, les personnels de SEGPA participent, comme tous ceux des collèges, à la mise en place des EPI, de l'AP et de toutes les nouveautés prévues par la réforme du collège.

Cependant, si les collègues PLP des SEGPA ont bien reçu une formation spécifique, comme tous les enseignants et les autres personnels des collèges, nous constatons que les professeurs des écoles spécialisés qui enseignent en SEGPA sont les grands oubliés des formations qui se déroulent actuellement.

Certes, ces personnels ont été souvent associés aux formations transversales qui se sont déroulées de novembre à février (organisées par bassin ou par établissement). Il faut cependant constater que cela a été essentiellement à l'initiative des chefs d'établissement, l'autorité académique ayant en général omis de les convoquer.

Plus grave, nous constatons que si des formations disciplinaires se déroulent actuellement, les professeurs des écoles de SEGPA sont privés de cette possibilité : rien n'est mis en place pour qu'ils s'approprient les nouveaux programmes ou qu'ils aient le temps de créer des outils spécifiques. C'est d'autant plus inacceptable qu'à notre connaissance, ce sont les seuls personnels exclus des formations actuelles.



BASSE-NORMANDIE

Caen, le mercredi 27 avril 2016

Il serait par exemple intéressant d'associer un professeur des écoles ou un PLP par équipe dans chaque formation disciplinaire. Le principe d'inclusion des élèves passant avant tout par le travail collaboratif et la mise en œuvre d'une culture professionnelle commune, il est vraiment dommageable de ne pas avoir "inclu" les enseignants spécialisés dans les formations.

On peut aussi étendre les remarques ci-dessus aux personnels des Ulis et des classes externalisées des établissements médico-sociaux.

Il est temps, monsieur le recteur, de veiller à ce que la promesse de la ministre de former les personnels à la mise en place de la réforme soit appliquée à tous les personnels concernés et que des stages soient programmés au plus vite.

En l'attente d'une réponse rapide, nous vous prions de croire, monsieur le Recteur, en notre attachement à un service public d'éducation au bénéfice de tous les élèves.

Le secrétaire général :  
Olivier Buon